COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

Nombre de conseillers en Exercice: 23

Présents: 19 Votants: 21

L'an deux mil vingt, le 15 du mois de juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BLANDIN, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Michel BELANTAN, Maude SCHWARZ, Kathia VENDOIS, Jean-Yves BEC, Chrystelle GERLAND, Cédric MOREL (arrivé à 20h16), Cécile BOUSQUET, Rémi SAUVESTRE, Caroline COTTE, Alexandre VERRECCHIA, Audrey COLLOT, Emmanuel EGLAINE, Pascale GAUD, Pascal GUERIN, Gabrielle NOBLIA, Grégory LACH, Vincent LE SOURD.

ABSENTS / EXCUSES : Maéla FREMY-Perrine CRETEL

POUVOIRS: Dominique BOSCHART donne pouvoir à Maude SCHWARZ Jean-François DELDICQUE donne pouvoir à Vincent LE SOURD

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale GAUD

Monsieur le Maire demande aux élus l'ajout des désignations des membres à la CIID en point 4, et la désignation des représentants au SICTOM en point 12. Ces points sont rajoutés avec l'accord de l'unanimité.

1. <u>Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2020</u> <u>Délibération 2020-07-01</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2020 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au Maire :

- ✓ Signature d'un acte d'engagement : mission complémentaire géothermie bâtiments publics pour 29 140.80 €
- √ Validation AVENANT APD y compris Géothermie projet école
- ✓ Validation ligne de trésorerie 100 000 €
- ✓ Un audit technique et juridique des contrats souscrits préalablement à l'arrivée de la nouvelle équipe communale a été réalisé. Concernant un contrat de maintenance informatique signé le 30 Décembre 2019, il a été noté quelques irrégularités : la décision a été prise de mettre fin à ce contrat. Un accord amiable est en cours de négociation.

3. <u>Délibération concernant la nomination des membres titulaires et suppléants pour siéger à la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs)</u> Délibération 2020-07-02

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée :

- Du maire ou de l'adjoint délégué, (Kathia VENDOIS est candidate)
- 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par la direction des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Le rôle de la CCID est essentiel puisqu'elle participe au recensement et au classement des nouveaux immeubles, opération déterminante pour la fixation des impôts locaux payés par les contribuables.

Ci-après une proposition de liste de noms :

FONCIER BATI et FONCIER NON BATI

32 personnes selon la demande des services fiscaux 8 titulaires et 8 suppléants seront choisis sur cette liste dont deux habitants hors de la commune

NOMS	ADRESSES
SOULIER Monique	395 route de Champvaroux
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DURAND Marie-Jeanne	740 rue Raymond Durand
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
BONNIER Armelle	85 Route de la Croix
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GROS Maurice	1345 route du Plateau
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
LAPORTE Pierre	30 Impasse du Petit Martinet
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
PASTORELLI Jean-Marie	430 rue Raymond Durand
	38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

PERICAS Gabriel (foncier non bâti)	36 Chemin des Vignes 38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR
PORRIN Monique	415 Route du Vieux Four 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
BELANTAN Michel	200 rue des Canuts 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
VAGINAY Jeanine	435 route de Champvaroux 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
CUSANT Frédérique	20 lotissement les Bruyères 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GALLIEN Monique (foncier non bâti)	24 Montée du Suet 38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR
ALLAGNAT Philippe	65 route de Faverges 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GUICHARD Jacqueline	86 Rue des Chanterelles 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
OJEDA Denis	430 rue Raymond Durand 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GARNIER Roselyne	200 Impasse des Chevreuils 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
COMPAGNON Cyril	79 rue des Chanterelles 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GAGET Sandrine	805 route des Vignes 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
DECANT Michel	945 route des Fontaines 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
BIHAN Annie	730 route du Vieux Four 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
SCRIBANTE Joseph	20 route du Vieux Four 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
BIETRIX Grégory	55 Impasse du Puisat 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
ITAN Jean-Claude	255 rue des Jardins 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GUIGAL Paul	680 rue Raymond Durand 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
GABORIEAU Gérard	1250 route de Bellefontaine 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
JOUBERT Jacqueline	1005 route du Taillis 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
ROZIER Patricia	245 route de la Laiterie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
M. COLASSE Florian (pharmacien)	Pharmacie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
COLLOMB Didier	367 rue Mathieu Marmonier 38110 LA CHAPELLE DE LA TOUR
BRUNET Chantal	71 rue Molière 38490 SAINT ANDRE LE GAZ
DURAND Geneviève	637 route de Bellefontaine 38110 LA CHAPELLE DE LA TOUR
PICOT-GUERAUD Joël	265 route du Pontet 38110 FAVERGES DE LA TOUR

Vincent LE SOURD demande des explications de la part de Jean-François DELDICQUE à savoir comment la liste a été constituée.

Monsieur le Maire explique que l'ancienne liste a été reprise et qu'il a été procédé à la suppression des personnes ayant fait la demande en mairie et que le Service Urbanisme a fourni le nom des remplaçants.

Monsieur SOHIER Thierry a d'ailleurs demandé sa radiation des listes et a été remplacé par Mme BONNIER Armelle dont le nom a été tiré au sort.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de liste ci-dessus.

4. <u>Nomination des membres titulaires et suppléants pour siéger à la C.I.I.D.</u> (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

En vue des désignations au sein de la Commission intercommunale des impôts directs ce jeudi, il revient à l'EPCI de proposer au DDFIP 40 noms de commissaires, dans le mois qui suit le renouvellement des assemblées.

Sur la base de cette liste, constituée elle-même à partir des propositions des communes, le DDFIP établira une liste de 20 noms (10 titulaires/10 suppléants).

Il convient de désigner pour notre commune un nom de titulaire et/ou de suppléant.

Pour mémoire, les commissaires proposés doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'UE
- Être âgés de 18 ans révolus
- Jouir de leurs droits civils
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour participer aux travaux de la Commission
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI

Après discussion, Kathia VENDOIS se porte candidate comme membre titulaire et Emmanuel EGLAINE candidat comme membre suppléant.

5. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune :

Cette commission est composée de :

- √ 3 conseillers municipaux désignés sur la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège au conseil municipal Et de
- √ 2 conseillers municipaux désignés sur la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Les candidats élus à l'unanimité sur la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges sont Chrystelle GERLAND - Gregory LACH et Gabrielle NOBLIA

Il n'y a aucun candidat sur la deuxième liste ayant obtenu des sièges.

Monsieur le Maire demande à Véronique HENRY de contacter la Préfecture afin de connaître la procédure à suivre étant donné qu'il il a un manque de candidats.

6. <u>Délibération sur Avis concernant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025</u> <u>Délibération 2020-07-03</u>

Les Vals du Dauphiné se sont engagés à l'unanimité dans une démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

Ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser.

Au terme des travaux conduits avec l'ensemble des Communes et partenaires, le projet de Programme Local de l'Habitat a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2020.

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat doit être soumis aux Communes membres de l'EPCI et aux organes compétents chargés de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial.

Il est toutefois souligné que la commune manque de petits logements et de logements pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Après avoir pris connaissance du Projet Local de l'Habitat 2019-2025, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet PLH 2019-2025

7. <u>Délibération sur une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)</u> Délibération 2020-07-04

Au titre de la dotation de soutien (DSIL) pour les grands projets d'investissement.

Un dossier avait déjà été déposé auprès des services de la Sous-Préfecture de l'Isère pour la construction de la nouvelle école maternelle au titre des travaux de Géothermie avec une demande de subvention pour des travaux de mise en place de la géothermie pour un coût de 332 087.00 €.

Etant donné la décision prise de développer la géothermie sur plusieurs bâtiments communaux le montant s'élève désormais à 335 000 € une nouvelle délibération doit être prise par le conseil municipal afin de déposer un nouveau dossier avec une demande de subvention de 25 % soit 83 750 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal va solliciter une subvention sur un total travaux de de géothermie de construction de la nouvelle école maternelle pour un montant de 83 750 € H.T.

Monsieur le Maire précise la différence entre le vote du conseil autorisant la demande de subvention et l'attribution de celle-ci. Cette dernière décision n'appartient pas au conseil et ne peut être constaté qu'après versement des fonds.

Délibération sur l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la période de confinement pour faire face à l'épidémie COVID 19 du 16 mars au 10 mai 2020 Délibération 2020-07-05

Le versement de primes exceptionnelles d'un montant total de 3700 € aux agents municipaux en première ligne pendant la durée du confinement a été décidé par l'ancienne majorité. Une prime qui souligne le mérite et l'engagement des agents mobilisés pour faire face à l'épidémie.

Le souhait de récompenser les agents pour leur mobilisation durant toute la période de confinement n'est pas remis en cause par la nouvelle équipe municipale. Cette prime exceptionnelle récompense les agents communaux présents sur leur poste de travail et donc particulièrement mobilisés dans le cadre du PCA (Plan de continuité de l'activité) durant la période du 16 mars au 10 mai 2020.

Les agents présents au travail (et non en télétravail) durant la période percevront une prime COVID d'un montant dans les conditions suivantes :

- au moins 150 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 500 €
- au moins 100 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 400 €
- au moins 80 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 350 €
- au moins 60 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 300 €
- au moins 20 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 100 €
- au moins 10 heures pourront donc bénéficier d'une prime de 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les montants cités ci-dessus aux agents mobilisés durant la période de confinement pour un montant total de 3700 €.

Cette délibération sera transmise au Trésor Public afin que la prime puisse être payée aux agents concernés.

9. <u>Délibération fixant les indemnités du Maire et des Adjoints au Maire</u> Délibération 2020-07-06

Les montants votés par la délibération 2020-06-02 du 17 juin 2020 pour l'indemnités des élus ont été revalorisés par application de la loi « Engagement et proximité » promulguée le 27 décembre 2019. Il convient donc de redélibérer.

Montants proposés pour le Maire et les 5 adjoints pris en application de l'article 92-2 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

- Taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle pour le Maire d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants : 51.60 % de l'indice brut 1027
- Taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle pour les adjoints d'une commune de 1 000 à 3 499 ha : 19.80 % de l'indice brut 1027
- Taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle pour Conseillère municipale d'une commune de 1 000 à 3 499 ha : 9.90 % de l'indice brut 1027

Vincent LE SOURD demande de la part de Jean-François DELDICQUE si la somme en euros peut être rajoutée dans la délibération.

Monsieur le Maire valide cette demande et indique le montant en euros de l'indemnité de fonction brute mensuelle pour :

- le Maire: 51.60 % de l'indice brut 1027 est de 2006.93 € brut.
- les adjoints : 19.80 % de l'indice brut 1027 est de 770.10 € brut.
- la conseillère municipale : 9.90 % de l'indice brut 1027 est de 385.05 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les indemnités de fonctions telles qu'indiquées ci-dessus.

10. <u>Délibération concernant le recrutement de contractuels pour besoins saisonniers, occasionnels – remplacements</u> <u>Délibération 2020-07-07</u>

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles, il sera proposé au conseil municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager des agents non titulaires pour le remplacement d'agents indisponibles.

Cette autorisation sera valable pour la durée du mandat et également pour le recrutement d'agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans la limite de 3 mois ainsi que leur renouvellement éventuel. Ces dépenses supplémentaires devront bien sûr rester dans la limite des crédits attribués.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires, à titre occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 en son article 3, 2ème alinéa. La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de trois mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient,

11. <u>Délibération pour une demande de subvention au Département pour l'achat d'un radar pédagogique</u> <u>Délibération 2020-07-08</u>

Le conseil municipal devra prendre une délibération concernant la demande de subvention faite au département pour l'achat d'un radar pédagogique pour un montant de 1032.00 € soit 50 % du prix global de 2064.00 €.

Suite à la demande de Monsieur LE SOURD, Monsieur le Maire précise que le radar pédagogique a été acquis en avril 2020 et qu'aucune demande de subvention n'a été faite auparavant.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la demande de subvention au Département pour l'achat d'un radar pédagogique

12. <u>Désignation des membres au SICTOM:</u>

La communauté de Communes des Vals du Dauphiné demande de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'administration du SICTOM

Après discussion, Patrick BLANDIN se porte candidat en qualité de membre titulaire et Michel BELANTAN membre suppléant.

Informations diverses

Référents Ambroisie

Rémi SAUVESTRE et Cédric MOREL sont identifiés en qualité de référents Ambroisie sur la plateforme interactive de *Signalement Ambroisie*.

Monsieur le Maire précise qu'un référent ambroisie est un élu ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambroisie :

- * Repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir
- * Orchestrer la lutte sur le territoire communal
- * Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur
- * Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés

Permanences d'Astreintes Elus

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau de Permanence d'Astreintes Elus est en cours d'élaboration. Il est défini que la semaine d'astreinte se fera du lundi 20h au lundi 20h.

Dès réception du téléphone portable, celui-ci sera mis en service avec les numéros d'urgence saisis.

Tour de France

Préparation du passage du Tour de France le 15 septembre 2020

Le Tour de France va passer dans notre commune le mardi 15 septembre entre 9 h et 14h.

A cette occasion, la commune devra mettre en place et surveiller des coupures de route ou de sortie de bâtiments (supermarché, immeubles...).

Un groupe de travail est constitué et plusieurs adjoints ont des missions à préparer :

- la commune peut organiser diverses actions ou animations culturelles, sportives à destination du grand public. Voir les associations qui souhaitent participer et en particulier l'Etoile Cycliste
- Gérer le temps Pause méridienne ce jour-là et informer les parents qu'ils ne pourront pas accéder au portail de l'école. Il faut également prévoir la gestion du repas cantine
- Prévoir les barrières nécessaires

- Trouver des volontaires pour tenir les points stratégiques
- Préparer l'information : Panneaux routes barrées et Tract pour les habitants
- <u>Une Formation élus</u> en Mairie est planifiée le 16 septembre de 18h à 21h avec le contenu suivant :
 - ✓ Le fonctionnement des Collectivités Territoriales : Déconcentration Décentralisation - compétences
 - ✓ Le Rôle de l'élu politique de la ville
 - ✓ Le statut des fonctionnaires catégories cadre d'emploi grade rôle
 - ✓ Les grands principes budgétaires Budget acte politique
 - ✓ Puis un échange de questions réponses sur les sujets au choix.
- ✓ <u>Une licence Microsoft 365</u> a été demandée au service informatique de la CCVDD pour tous les conseillers municipaux. Cela permettra une diffusion de l'information par Outlook et le partage des calendriers pour ceux qui le souhaitent.
- ✓ Elections des représentants au Conseil d'Administration du SDIS Monsieur le Maire explique que le SDIS doit comporter des membres des communes dans son conseil d'administration. Si des élus de la commune souhaitent candidater, ceux-ci doivent déposer leur demande entre le 3 août et le 4 septembre 2020 auprès du SDIS. Deux candidats par commune seront retenus.
- ✓ Vincent LE SOURD demande de la part de Jean-François DELDICQUE des explications sur deux points :
 - <u>les travaux du lavoir</u>: En lisant l'article sur le Dauphine Libéré on peut penser à une nouvelle découverte, sachant que dès 2018 la commune avait demandé aux propriétaires l'autorisation d'avoir un peu de terrain pour cette réparation.
 Les services techniques n'avaient pas le temps d'effectuer ces travaux au dire de Michel BELANTAN adjoint travaux.

La mairie entame des travaux non approuvés par la commission travaux. De plus, le rond-point de Bièze est au point mort.

M BELANTAN doit pouvoir expliquer cet état de fait. On peut aujourd'hui faire des travaux que l'on ne pouvait exécuter hier c'est la même personne qui a en charge les travaux.

M. BELANTAN explique d'effectivement les travaux du Lavoir sont programmés depuis 2018 mais qu'à l'époque Monsieur DELDICQUE n'avait pas trouvé opportun de débuter ces travaux ainsi que beaucoup d'autres.

Concernant les travaux du rond-point de Bièze, Michel BELANTAN confirme qu'il y a des choses à revoir. Il rappelle que Mickaël POULET, agent du service technique en charge de ces travaux a été absent suite à des problèmes de santé. Il considère par ailleurs que les abris-bus cassés sont pour lui un chantier prioritaire.

Monsieur le Maire explique pour sa part, qu'avec son adjoint, il étudie les propositions de travaux à réaliser avec les agents de la commune et qu'ils décident ensemble de la planification de ceux-ci. La commission travaux sera consultée pour les travaux sous traités.

Emmanuel EGLAINE rappelle également qu'un dossier de demande de subvention devrait être déposé sur les travaux du lavoir.

Michel BELANTAN explique également qu'en 2018 le chemin d'accès été impraticable et qu'il a fait en sorte que la Communauté de Communes prenne en charge les travaux de réfection du chemin mais qu'e cette opération a mis 18 mois pour être réaliser.

La construction de l'école maternelle, y aura-t-il une commission de pilotage ? Monsieur le Maire explique que lors du mandat précédent un groupe de pilotage avait été créé pour suivre le dossier donc la création d'un nouveau groupe sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre.

Des bruits courent sur quelques changements ? Qu'en est-il ? Est-ce des rumeurs. (portail pas à la bonne place, pourtant décidé en COPIL avec M BELANTAN, M EGLAINE.).

Monsieur le Maire s'étonne de ces questions car aucun changement n'a été effectués à part la géothermie du point 7.

Emmanuel EGLAINE précise qu'un seul changement pourrait être envisagé. Il s'agit du changement de bardage d'une partie du toit (changement des tuiles) mais que pour l'instant il n'y a eu aucune décision de prise.

Michel BELANTAN indique que Jean-François DELDICQUE bien que présent n'a pas suivi les débats lors de la dernière réunion en présence de l'architecte donc qu'il trouve inopportun de poser ce style de questions.

Fin de la séance 21h00